



**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MUSSIG**

**ARRÊTÉ AUTORISANT UN COMMERÇANT À OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
« PIZZERIA PIZZA SUPRÊME »
N°2022-52**

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code du Commerce,

VU la demande par laquelle la société PIZZA SUPRÊME basée 3A rue de la Croix à 68125 HOUSSEN, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce de vente de pizza itinérante,

ARRÊTE

Article 1 : La société PIZZA SUPRÊME est autorisée à occuper le parking de l'École de MUSSIG situé au 9 rue Principale à 67600 MUSSIG en vue d'exercer son commerce de vente de pizza, de façon hebdomadaire, les vendredis soir, de 17h30 à 21h00.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à partir de Septembre 2022 et peut être arrêtée à tout moment sur demande d'une des deux parties.

Article 3 : La présente autorisation ne s'applique pas pour les manifestations exceptionnelles. Une demande spécifique est à adresser à la Mairie 15 jours au moins avant la manifestation. Elle fera l'objet d'une autorisation sous forme d'arrêté municipal ponctuel.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration, dégradation ou de salissures constatées, la Commune de MUSSIG fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Sélestat,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sélestat,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Marckolsheim,
- Le permissionnaire : la société PIZZA SUPRÊME de Housen

Fait à MUSSIG, le 09/08/2022

L'Adjoint au Maire,

Christophe KOENIG

